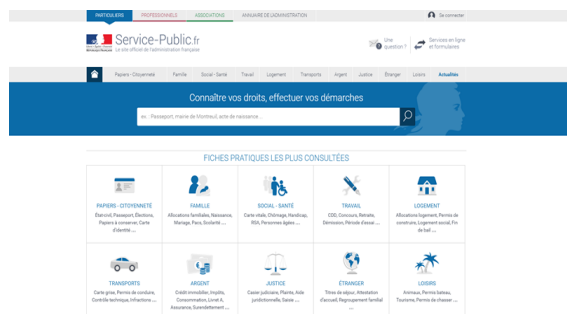


Démarches administratives en ligne : simplifiez vos démarches avec ServicePublic.fr

Publié le 21/03/2016



Famille, logement, justice, argent... Suivi des démarches en ligne, stockage de documents ou encore interaction directe avec l'administration, depuis le 8 mars 2016, vous pouvez créer votre compte personnel sur le site Internet d'information de...

Famille, logement, justice, argent... Suivi des démarches en ligne , stockage de documents ou encore interaction directe avec l'administration, depuis le 8 mars 2016, vous pouvez créer votre compte personnel sur le site Internet d'information de l'administration Service-public.fr.

Ce site officiel de l'administration française vous permet désormais de profiter d'un parcours en ligne simplifié : vous pouvez effectuer la recherche d'informations administratives jusqu'à la réalisation puis au suivi des démarches en ligne , en restant sur un seul et même site Internet.

Quels sont les nouveaux services proposés en ligne par l'administration ?

Le nouveau compte personnel de Service-public.fr est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur tout support. Ce compte qui remplace mon.service-public.fr comprend notamment :

- un fil d'activité personnel et interactif pour suivre l'état d'avancement de démarches en cours et échanger avec l'administration ;
- un espace confidentiel et sécurisé de stockage d'informations qui permet notamment le pré-remplissage des démarches administratives et une information personnalisée liée à vos données ;
- un porte-documents utilisable directement par l'utilisateur pour stocker des pièces et des justificatifs réutilisables dans les démarches et aussi recevoir des attestations de l'administration.

Ce compte personnel doit s'enrichir progressivement tout au long de l'année 2016 avec des fonctionnalités permettant une meilleure personnalisation et contextualisation.

Adresse : <https://www.service-public.fr>

Créer votre compte personnel en ligne en cliquant [ici](#).

(Source : Site Internet Service-Public.fr)